



Non remise du bail/présence de peinture au plomb en mauvais état

Par **nath**, le **15/06/2010** à **21:54**

Bonjour, j'ai plusieurs questions. je suis locataire d'un appartement depuis le 1er août 2009. J'ai découvert à la signature de mon bail un problème de peinture au plomb en mauvais état. L'agence m'a alors dit que je recevrais mon exemplaire du bail après réparation et un nouvel diagnostic plomb serait effectué pour être joint à mon bail. Deux mois plus tard, un peintre est passé, a commencé à enlever la peinture et a découvert une fuite d'eau dans le mur venant de l'appartement du dessus. Il a alors tout laissé en l'état avec la peinture toujours écaillée et des trous dans le mur ajoutant de la poussière. La fuite d'eau n'a été réparée qu'il y a deux mois. J'ai relancé plusieurs fois la régie sans plus de réaction. Je pars de l'appartement dans un mois. Après plusieurs discussions plus ou moins houleuses, j'ai réussi à obtenir l'envoi de mon bail, qui est arrivé sans le diagnostic plomb. Est-ce légal de ne pas avoir son exemplaire du bail le jour de la signature ? Ai-je des recours pour me faire indemniser de la présence de la peinture au plomb connue par la régie depuis des mois ? Si la régie refuse de me joindre le diagnostic, ai-je des recours ? Merci d'avance. Cordialement